

Alerte en immigration - Échelle mondiale

Juin 2026

États-Unis

Un tribunal fédéral invalide les frais de 100 000 \$ pour les visas H-1B

Sommaire

Le 8 juin 2026, une cour de district des États-Unis a invalidé les frais de 100 000 \$ que doivent payer les employeurs qui déposent une nouvelle demande de visa H-1B. Le tribunal a conclu que la politique, instaurée par une proclamation du président Donald Trump en septembre 2025, imposait dans les faits une taxe illégale sans l'autorisation requise du Congrès.

La décision prend effet immédiatement à l'échelle nationale; l'incertitude subsiste cependant, car l'administration devrait interjeter appel.

Contexte et analyse

En septembre 2025, le président Trump a signé une proclamation obligeant les employeurs qui déposent de nouvelles demandes de visa H-1B à payer des frais de 100 000 \$. Depuis l'entrée en vigueur de cette exigence, moins d'une centaine de demandes ont été déposées avec ces frais. Des poursuites ont été intentées par trois groupes distincts s'opposant à la proclamation, y compris une coalition d'États affirmant que la proclamation dépassait les prérogatives de l'organe exécutif et que les processus administratifs requis n'avaient pas été respectés.

Plus précisément, les États ont contesté la politique pour les motifs suivants :

- Elle dépassait les limites du pouvoir exécutif conféré par l'*Immigration and Nationality Act* (INA).
- Elle contrevenait à l'*Administrative Procedure Act* (APA).
- Elle imposait une taxe qui, dans les faits, n'était pas autorisée, car l'établissement de ce genre de taxe relève du pouvoir du Congrès.

Le tribunal a estimé que les frais de 100 000 \$ constituaient une taxe plutôt que des frais de nature réglementaire, et comme le Congrès n'avait pas délégué au président le pouvoir d'établir des taxes dans ce contexte, il a été conclu que la politique était inconstitutionnelle. Bien que le président dispose de larges pouvoirs pour limiter l'entrée de ressortissants étrangers aux États-Unis en vertu de l'INA, ces pouvoirs ne comprennent pas celui d'établir des taxes. Le tribunal a insisté sur le fait que ce pouvoir doit être expressément accordé par le Congrès et qu'il ne peut être inféré à partir de généralités concernant les « restrictions » et la « réglementation ».

En outre, le tribunal a conclu que les organismes chargés de la mise en œuvre de la politique n'avaient pas respecté les procédures d'avis et de commentaires (*notice-and-comment procedures*) requises, ce qui rendait la proclamation invalide sur le plan procédural. Le tribunal a aussi établi que le gouvernement avait omis d'évaluer correctement les répercussions plus larges de la politique, en particulier sur certains secteurs comme ceux de l'éducation et des soins de santé, et qu'il n'avait pas non plus envisagé d'autres approches possibles.

Conséquences

Conformément à cette décision, les US Citizenship and Immigration Services (USCIS) ne peuvent plus légalement exiger des frais de 100 000 \$ comme condition préalable à l'approbation d'une demande de visa H-1B; cependant, les USCIS n'ont toujours pas publié de directives officielles à la suite de cette récente décision. L'administration portera vraisemblablement la décision en appel. Si un tribunal supérieur

accordait un sursis dans cette affaire, alors les employeurs pourraient à nouveau être dans l'obligation de verser des frais de 100 000 \$ jusqu'à ce que le sursis soit levé ou que l'appel interjeté ultérieurement soit rejeté.

La situation relativement à cette proclamation demeure précaire, en particulier compte tenu des autres contestations juridiques en cours qui en sont à divers stades dans différentes juridictions. De plus, la proclamation initiale expirera le 21 septembre 2026, à moins que le président ne la proroge. Il sera essentiel de suivre l'évolution de la situation et de consulter votre professionnel d'EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. ou de Mehlman Jacobs LLP.

EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur

La raison d'être d'EY est de contribuer à un monde meilleur, en créant de la valeur à long terme pour ses clients, pour ses gens et pour la société, et en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

EY est *All in* pour façonner l'avenir en toute confiance.

Suivez-nous sur X : @EYCanada.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site ey.com/fr_ca/privacy-statement. Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site ey.com.

À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. est un cabinet d'avocats du Canada affilié à Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. dans ce pays. Les deux entités sont des sociétés à responsabilité limitée formées en vertu des lois de la province d'Ontario. EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. n'a aucune association ni relation avec Ernst & Young LLP aux États-Unis ou avec les membres de celle-ci. Ernst & Young LLP aux États-Unis ne pratique pas le droit et ne fournit pas de services en matière d'immigration ou de services juridiques. Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.eylaw.ca/fr_ca.

À propos de Mehlman Jacobs LLP

Petit cabinet spécialisé en droit de l'immigration, Mehlman Jacobs LLP fournit des conseils juridiques et stratégiques aux employeurs et aux employés à toutes les étapes du processus d'immigration, tout en s'efforçant d'offrir une expérience personnalisée et d'apporter de la transparence dans un contexte souvent complexe et incertain. Mehlman Jacobs, société à responsabilité limitée formée en vertu des lois de l'État de la Californie et contrainte de n'offrir que des services en droit de l'immigration, est une société membre d'Ernst & Young Global Limited et est détenue et exploitée de manière indépendante par des avocats autorisés à exercer aux États-Unis.

© 2026 Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

EYG n° 112414-26-GBL

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec nous ou un autre conseiller professionnel pour discuter de votre propre situation. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.

ey.com/fr_ca

EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Batia Stein, associée

+1 416 943 3593

batia.j.stein@ca.ey.com

Marwah Serag, associée

+1 416 943 2944

marwah.serag@ca.ey.com

Melanie Bradshaw, associée

+1 416 943 5411

melanie.bradshaw@ca.ey.com

Mehlman Jacobs LLP

Sharon Mehlman, associée

+1 858 404 9350

sharon.mehlman@mehlmanjacobs.com

Dilnaz A. Saleem, associée

+1 713 750 1068

dilnaz.saleem@mehlmanjacobs.com

Auteure : Sharmin Vadsaria, conseillère directrice et chef d'équipe

+1 416 943 3309

sharmin.vadsaria@ca.ey.com

Roxanne Israel, associée

+1 403 206 5086

roxanne.n.israel@ca.ey.com

Sheila Snyder, associée

+1 604 899 3515

Sheila.Snyder@ca.ey.com

Stephanie Lipstein, associée

+1 514 879 2725

stephanie.lipstein@ca.ey.com